

**SCP MILLER-FRANIATTE -
COUDERT - NOTTE**

Huissiers de Justice Associés

3 rue Alphonse de Saintonge
17041 LA ROCHELLE CEDEX 01
Tél : 05.46.41.00.87 - Fax : 05.46.50.60.47
huissier-mcs@orange.fr

1801483

SECOND ORIGINAL

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'an deux mille dix huit, et le TREIZE SEPTEMBRE

A la requête de *La Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle Aquitaine et du Département de la Gironde- service des Domaines - Pôle Patrimoine Privé*, situé 24 rue François de Sourdis, BP 908, 33060 Bordeaux, agissant poursuites et diligences du Directeur Régional de Finances Publiques de Nouvelle Aquitaine et du Département de la Gironde, domicilié en qualité à l'adresse sus visée.

Ayant pour avocat la SELARL d'Avocats RACINE représentée par Maître François Xavier MAYOL Avocat au Barreau de Nantes 33 rue Lamoricière, BP 98849, 44188 Nantes cedex 4.

Et pour avocat postulant la SCP ROUGIER-VIENNOIS -FERNANDES représentée par Maître Sylvie FERNANDES, Avocat au Barreau de La Rochelle - Rochefort, 46 rue Chaudrier BP 1007, 17087 La Rochelle Cedex, lequel se constitue sur la présente et ses suites.

Agissant en vertu :

- d'une ordonnance aux fins de vente d'immeubles d'une succession vacante rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de La Rochelle le 25 avril 2018 sur requête à lui présentée le 23 avril 2018, ordonnant qu'il soit procédé à requête de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle Aquitaine et du Département de la Gironde - Service des Domaines - Pôle Patrimoine Privé, en sa qualité de curateur de la succession vacante de Monsieur Joël TONIN né le 14 janvier 1966 à Mont de Marsan, décédé le 11 novembre 2013 à Chatellaillon Plage, à la vente en l'audience des criées du Tribunal de Grande Instance de La Rochelle des immeubles ayant appartenu à Monsieur Joël TONIN et dépendant de la succession vacante situés sur les communes de Chatellaillon Plage et d'Aytré

- de l'article R322-2 du C P CE

J'ai, Laurence MILLER FRANIATTE membre de la SCP Laurence MILLER-FRANIATTE, Jean François COUDERT, Antoine NOTTE, Huissiers de Justice associés à la résidence de LA ROCHELLE, y demeurant 3 rue Alphonse de Saintonge (tel 05 46 41 00 87), soussignée.



Munie de ladite ordonnance exécutoire sur minute, me suis rendue commune de Aytré 17440, Résidence la Mer, 70 boulevard de la Mer afin de procéder au descriptif du bien suivant :

- 8ème Lot de la vente :

Sur la commune d' Aytré (17740) dans un ensemble immobilier édifié sur les parcelles AZ 266- AZ 265 -AZ 26, Résidence la Mer, 70 boulevard de la Mer, soumis à l'état descriptif de division-règlement de copropriété en date du 25 mai 2004, publié au service de publicité foncière de La Rochelle 1er bureau le 2 juillet 2004 vol .2005 P5385, ledit règlement de copropriété modifié suivant acte reçu le 28 décembre 2006 publié au service de publicité foncière de La Rochelle 1er bureau le 9 février 2007 vol.2007P1186 :

Bâtiment E : un garage lot n° 29.

Etant précisé que les clés m'ont été remises par la requérante préalablement au descriptif es qualité de curateur de la succession vacante de Monsieur Joël TONIN.

La Résidence de la Mer comprend quatre bâtiments agencés en angle du Boulevard de la Mer et de l'Allée des Avocettes. Elle est très proche de plage d'Aytré. La gare d'Aytré est à proximité (station TER)

Le syndic de copropriété de la résidence est la SAS LESPARRE IMMOBILIER, 12 Place du Maréchal Foch 33340 Lesparre-Médoc - tel : 05 56 41 32 02.

Le service des eaux est assuré par la SAUR 2 rue Alain Gerbault 17180 Périgny, 05 81 31 85 02.

Le lot n° 29 consiste en un garage fermé situé à l'arrière du bâtiment E (en angle gauche) et intégré dans la résidence la Mer. Le garage est desservi par l'allée des Avocettes débouchant sur le boulevard de la Mer.

Ouverture par une porte basculante bac acier en bon état apparent avec tringlerie complète et barillet en état de fonctionnement.

Sol : béton

Murs : parpaings bruts sans doublage.

Plafond : dallage béton brut.

Installation électrique : un tableau électrique, un compteur électrique, un disjoncteur, un interrupteur et une prise terre sous boîtier étanche. L'électricité est coupée, réserves sur le bon fonctionnement de l'appareillage.

Un robinet de puisage.

Présence d'encombrants dans le garage.

Mes opérations se sont déroulées de 13 heures 30 à 14 heures.



Pour une meilleure appréciation de mes constatations, j'ai pris différents clichés photographiques qui seront annexés au présent procès-verbal descriptif. De tout quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal descriptif pour servir et valoir ce que de droit.

coût - frais déplacement (art.A.444-48) 7.67- droit (art.444-24 n° 106) 220.94 = 228.61 + tva (art.20) 45.72 + taxe 14.89 = 289.22 total ttc €

Laurence Miller Franiatte
Huissier de justice associé





17 SEP, 2014

WILLER-FRANZ

13 SEP. 2018

